

Rebecq, le 15 AVR. 2002

Conseillères communales, nous demandons qu'il soit mis un point à l'ordre du jour du prochain conseil communal intitulé : **Charte pour l'égalité femmes-hommes à Rebecq.**

Justification :

La commune constitue le pouvoir public le plus proche de la population qui choisit ses mandataires pour veiller à « l'intérêt communal ».

Les décisions prises par les élus communaux touchent la vie des citoyens et citoyennes dans leur quotidien, dans un très large champ d'activités variées, pour répondre aux besoins de la population.

Bien que présentes, les femmes sont encore trop peu visibles aux niveaux de décisions où se crée, se modifie et se gère la commune.

Leurs besoins et intérêts spécifiques ne sont pas toujours identiques à ceux des hommes : les vécus et contraintes sont différents (par exemple, 85 % des familles monoparentales sont sous la responsabilité d'une femme...).

Or, c'est bien le rôle des élus communaux d'être attentifs à ces besoins et intérêts, dans la définition des priorités qu'ils donnent aux projets de leur commune.


C'est pourquoi, nous proposons au vote du conseil communal le texte suivant d'une Charte pour l'égalité femmes-hommes à Rebecq :


- Après avoir soutenu la Marche mondiale des Femmes 2000 et les revendications formulées par la Coordination Femmes du Brabant wallon,
- Après avoir ouvert une compétence échevinale pour l'égalité des chances en réponse à la suggestion du Service de l'Égalité des Chances de la Province du Brabant wallon,
- Afin de faire des choix politiques plus efficaces et de plus grande qualité, adaptés aux besoins de tous les habitants d'une commune,
- Dans le but de renforcer la démocratie en construisant une société femmes et hommes égaux,

Le Conseil communal, acquis au principe de l'égalité entre les femmes et les hommes

1. Considère qu'une participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de décision passe par une représentation paritaire dans tous les secteurs.
2. S'engage à intégrer la dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques, de la conception à la réalisation.
3. S'engage à éliminer toute forme de discrimination en recourant à des structures et instruments adaptés, en adoptant une stratégie intégrée et globale pour promouvoir la participation équilibrée des femmes et des hommes.
4. S'engage à sensibiliser l'opinion publique en diffusant une image des femmes et des hommes qui sorte des stéréotypes discriminatoires.
5. S'engage à préparer un plan communal d'actions pour l'égalité des femmes et des hommes qui vivent à Rebecq.

Signatures :


Claudine LIÉNARD


Nathalie POELAERT

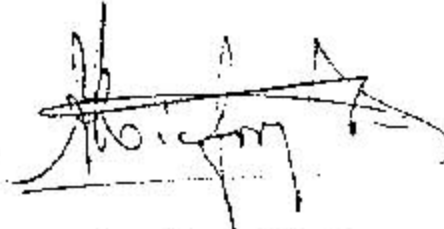

GIANNA
GHISO


Helanie
LEPERS


Martine BAUDIN


VEAUVERÉN
CAROLE


PATRICIA
VENTURELLI


LIEFOGHÉ
ANNIE